ACADÉMIE
DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code de l'Éducation, notamment les articles D312-33 à D312-39 portant création d'un conseil académique des langues régionales ;
Vu les propositions des organisations syndicales représentatives ;
Vu les propositions des associations représentatives de parents d'élèves ;
Vu les propositions du conseil régional des Hauts-de-France ;
Vu les propositions des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ;
Vu les propositions des associations des maires du Nord et du Pas-de-Calais ;
Vu les propositions des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales.

ARRÊTE

Article 1 : le conseil académique des langues régionales est composé comme suit :

a) Au titre des représentants de l'administration :

- Le recteur de l'académie de Lille, président, ou son représentant,
- L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,
- L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
- Madame Christine LAUER, DAASEN du Nord, chargé de mission, coordonnatrice des enseignements de langue et culture régionales,
- Monsieur Sébastien JAKUBOWSKI, directeur de l'INSPE, ou son représentant,
- Madame Véronique DOMINGUEZ, professeure de langue et de littérature médiévales à l'Université de Picardie Jules Verne,
- Monsieur Julien DOCHEZ, directeur de Canopé, ou son représentant,
- Madame Béatrice BRIARD, IA-IPR représentant des corps d'inspection pédagogique régional,
- Monsieur Thierry MERCIER, IEN 1er degré Nord, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales,
- Madame Valérie CORNET, IEN 1er degré Pas-de-Calais, coordonnatrice de l'enseignement des langues régionales,
- Monsieur Mickaël DEROZIER, IEN, représentant des maîtres formateurs délégué auprès de l'IA-DASEN du Pas-de-Calais,
- Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles,
- Monsieur Joël SANSEN, chargé de mission académique sur l'enseignement du flamand occidental.

b) Au titre des représentants des personnels enseignants et des usagers :

1) 6 représentants des parents d'élèves des écoles ou établissements comportant un enseignement de langue et culture régionales :

- Fédération Laïque des Conseils de Parents d'Élèves Nord et Pas-de-Calais (FCPE) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jérôme KLUZA	Madame Evelyne CREME
Monsieur François PINCHEMEL	Monsieur David GARBE
Madame Karine DUPUIS	Monsieur Jean-Yves GUEANT

- Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP) :

Titulaires	Suppléants
Madame Sonia LEMAIRE Madame Nathalie JEDRZEJECK Madame Marie-Françoise WITTRANT	Monsieur Stéphane COQUERELLE Madame Pascale CHELKIA Madame Stéphanie BLAS

2) 6 représentants des personnels enseignants des écoles ou établissements comportant un enseignement de langue et culture régionales :

- UNSA-Éducation :

Titulaire	Suppléant
Madame Hélène CORRE	*ND*

- FSU :

Titulaire	Suppléant
Madame Catherine PIECUCH	Monsieur Guillaume BRIOUL

- SGEN-CFDT :

Titulaire	Suppléant
Madame Catherine BODET	Monsieur Quentin FOUCAUT

- SNALC :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Benoît THEUNIS	Monsieur Mathieu LE REVEREND

- FO :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Adam BRICARD	Madame Isabelle LORIOT

- CGT éduc'action :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Frédéric DESQUIREZ	*ND*

c) Au titre des représentants des collectivités de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales :

1) 6 représentants des maires et des communes sièges d'un enseignement de langue et culture régionales, du conseil régional et des conseils départementaux :

- Conseil Régional des Hauts-de-France :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	*ND*
ND	*ND*

- Conseil Départemental du Nord :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Paul CHRISTOPHE	Madame Marie-Laurence FAUCHILLE

- Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

Titulaire	Suppléant
Madame Blandine DRAIN	Madame Valérie CUVILLIER

- Maires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur César STORET – Maire de St-Jans-Cappel	*En attente*
Monsieur Éric DUFLOT, Maire de Wancourt	Monsieur Olivier VERGNAUD, Conseiller délégué à Courrières

2) 6 représentants des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales :

- Agence Régionale de Langue Picarde (ARLP) :

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise DESMARET	Monsieur Régis LESIEUX
Madame Joëlle JONAS	Monsieur Jean-Claude VANFLETEREN
Monsieur Olivier ENGELAERE	*ND*

- Institut de la Langue Régionale Flamande (ILRF) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Paul COUCHÉ	Monsieur Frédéric DUFORET
Monsieur Christian GHILLEBAERT	Monsieur Philippe SIMON
Monsieur Frédéric DEVOS	Madame Marie-Christine LAMBRECHT

Article 2 : La durée du mandat des membres du conseil académique des langues régionales est de trois ans.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 22 JUIN 2022

Valérie CABUIL